



Congés payés fin de contrat d'apprentissage

Par **Nano34**, le **24/02/2011** à **19:06**

Bonsoir,

voilà j'ai à ce jour plusieurs questions qui ont du mal à être résolues.

Je suis en contrat d'apprentissage, brevet professionnelle de coiffure. Mon contrat ayant commencé le 1er septembre 2009, se terminera donc le 31 août 2011.

Mon problème est au niveau de congés payés.

Ayant fait le calcul,

-la première année, j'aurai cumulé 22,5 jours (de septembre 2009 à mai 2010).

-L'année suivante, donc de juin 2010 à mai 2011, j'ai pris ces 22,5 jours. Cependant j'aurai cumulé 30 jours qui pourront être pris à partir de juin 2011.

Mon problème à ce jour est que ma patronne refuse de me donner ces congés, et préfère me les payer. A-t-elle le droit de faire ceci? Alors que moi je préférerais finir mon contrat plus tôt grâce à ces congés cumulés?

D'autant plus que je vais continuer à cumuler après juin 2011 jusqu'à août 2011, 7,5 jours.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

A bientôt

Par **pepelle**, le **26/02/2011** à **00:18**

Un CDD a les mêmes droits concernant les congés qu'un CDI. S'agissant d'un CDD assez long, vous avez le droit de demander à les prendre plutôt qu'un paiement en fin de contrat. MAIS

vous ne pouvez imposer vos dates (comme les cdi d'ailleurs) et donc demander la totalité des congés pour que cela corresponde à la fin du contrat. En plus l'employeur n'a pas le droit de vous donner 5 semaines de suite